



Changement de statut: étudiant à vie privée et familiale?

Par **Elyoko**, le **27/06/2011** à **16:45**

Bonjour,

Pour résumer précisément la situation:

- je suis de nationalité française
- ma compagne est de nationalité moldave
- nous vivons à Paris ensemble depuis 2 ans
- je lui ai demandé sa main dans son beau pays, il y a quelques semaines
- elle dispose d'une carte de séjour étudiante qui expire le 30/11/2011
- elle exerce une activité en CDI depuis 2 ans, dans la limite de la durée légale pour un étudiant étranger

Dans l'absolu, nous souhaiterions nous marier en 2012 (été) afin de laisser un temps pour organiser les festivités. Toutefois, en pratique, en cas de difficultés administratives, nous pouvons envisager le mariage civil avant expiration du délai.

D'où mes questions:

- y a t-il possibilité d'obtenir un titre de séjour temporaire pour la période entre expiration de sa carte et date du mariage.? Si oui, comment?
- à défaut, quelle procédure suivre sachant que ce serait absurde qu'elle quitte le territoire alors qu'on va se marier et qu'elle a un CDI? (le changement en statut "salarié" est une piste peut être).
- A quelle adresse de préfecture se rendre à Paris (vu qu'elles se décentralisent entre étudiants et autres) pour obtenir des informations sur place?

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **17:56**

[citation]- y a t-il possibilité d'obtenir un titre de séjour temporaire pour la période entre expiration de sa carte et date du mariage.? Si oui, comment? [/citation] en poursuivant ses études.

La carte salariée est aléatoire, je suppose que vous suivez les actualités

[citation]- A quelle adresse de préfecture se rendre à Paris (vu qu'elles se décentralisent entre étudiants et autres) pour obtenir des informations sur place? [/citation] Aucune adresse, vous n'obtiendrez aucune réponse fiable là-bas (et pire que ça même)

Mariez-vous maintenant civilement, le plus vite possible sans cérémonie (vous referez un mariage festif quand vous pourrez). Commencez maintenant les démarches (avoir les papiers d'état-civil pour elle, certificat de célibat, certificat de coutumes)

Commencez à engranger les preuves de vie commune (bail aux deux noms, factures aux deux noms, même domiciliation bancaire, photos de ces vacances tirées **par un professionnel** vous montrant tous les deux et datées au dos, billets de train/avion prouvant que vous partez en vacances ensemble)